

La Lettre

N° 106 8 novembre



Monsieur e président: si on s'attaquait aux coûts **financiers** du capital plutôt qu'aux « coûts du travail » ???

Sommaire

\checkmark	1) Le projet de loi des finances 2013 : un contresens	pages 2/3
--------------	---	-----------

- 2) L'austérité aggrave la crise... Une tribune de 120 économistes.. pages 4/7
- 3) Quand la France paie mal ses enseignants...... pages 8/9
- 4) Chômage: toujours plus haut!...... Pages 10/11

I

Le projet de loi de finances 2013 : un contresens!

Le PLF 2013 envoie un message contradictoire.

- ⇒ En direction des citoyens, il travaille l'idée de justice fiscale.
- ⇒ En direction de la finance il se veut rassurant quand à l'utilisation de la richesse créée.

Est-il plus urgent de régler la dette ou de relancer la croissance ?

Fondés sur la diabolisation de la dette et la hantise du déficit, les choix fiscaux du gouvernement risquent d'avoir l'effet d'un pétard mouillé. Dans son affichage le PLF 2013 propose de rétablir une certaine justice fiscale en augmentant l'impôt des contribuables les plus riches et des grandes entreprises.

Mais l'affectation des recettes correspondantes à la réduction du déficit lui ôte tout potentiel de relance économique et sociale.

Rassurer les marchés financiers revient à leur redistribuer l'argent public ainsi collecté. L'opération tourne en boucle et n'apporte aucun soutien à la dépense publique. Comme pour nous en convaincre, le PLF prévoit parallèlement de réduire de 10 milliards la dépense publique mettant gravement en cause le fonctionnement des administrations et des collectivités territoriales.

Réformer l'impôt suppose donc de se fixer un double objectif : mieux répartir mais pour inciter à produire autrement, notamment avec le rôle des services publics. Toute réforme progressiste de la fiscalité porte ainsi l'exigence d'allier le développement de la progressivité de l'impôt à l'instauration de mécanismes de modulation incitative (suivant les emplois créés).

Et il faut tenir compte qu'à elle seule, la fiscalité, sauf à jouer un rôle qui pourrait

devenir anti économique, ne peut combler les déséquilibres budgétaires et financer l'énorme besoin de dépenses nécessaires au développement des capacités humaines.

D'où le lien entre fiscalité et politiques industrielles, entre fiscalité et politique du crédit.

L'impôt a pour assiette la création de richesses. Créer de la richesse nécessite des financements que le crédit doit assurer.

Une autre politique fiscale exige également une maîtrise collective des politiques publiques avec de nouveaux outils de gestion pour les citoyens, les personnels et les élus. En appui d'une nouvelle politique du crédit, la fiscalité deviendrait alors un précieux outil de relance économique à partir d'objectifs sociaux et environnementaux.

Malheureusement la voie empruntée par le gouvernement semble fort éloignée de ces objectifs. C'est pourquoi il est à craindre qu'un nouveau collectif budgétaire devienne rapidement d'actualité pour faire face à une énième dérive du déficit public.

Incertitudes sur les recettes!

Ce risque est d'autant plus fort que les recettes fiscales nouvelles semblent reposer sur une part d'incertitudes.

On observera en effet que les 20 milliards annoncés ne sont en réel que 15,6 milliards. La différence serait comblée par des recettes qui pour l'heure demeurent hypothétiques.

• Les unes sont gagées sur l'effet spontané des recettes de l'Etat qui serait fondé sur une évolution spontanée des recettes fiscales nettes en 2013.

Les autres proviendraient de l'effet des mesures de juillet 2012. Ces deux

FINANCES - FINANCES - FINANCES

postulats semblent ignorer les prévisions de croissance 2013, déjà par deux fois revues à la baisse et ressortant aujourd'hui selon divers organismes (OFCE, FMI) entre 0% et - 0,6%.

Enfin, comme ses prédécesseurs le PLF 2013 s'inscrit dans un objectif de restructuration des prélèvements fiscaux et sociaux.

Il s'agit de déresponsabiliser socialement le capital et les entreprises et d'accroître le transfert de la part des prélèvements sociaux sur la valeur ajoutée vers les prélèvements financiers.

Cette évolution se caractérise par le maintien à l'identique de la structure de l'impôt sur les sociétés et par des recettes de protection sociale qui pour 37% (chiffre 2011), ne proviennent plus des cotisations sociales mais de l'impôt (CSG, taxes dédiées ou compensation de l'Etat). Ces données sont à mettre en perspective avec le projet, au non du choc de compétitivité, de basculer 40 milliards d'euros de cotisations sociales patronales sur l'impôt via la CSG.

Une vraie réforme des prélèvements fiscaux et sociaux est urgente. Fiscalement, il s'agit de combattre les inégalités et de pénaliser la croissance financière des capitaux, les délocalisations et à contrario, d'encourager les comportements favorables à la croissance de l'emploi et des richesses réelles.

- ⇒ Fondée sur les principes de progressivité, de modulation incitative et de recul des prélèvements proportionnels, elle proposerait de réformer la progressivité et l'assiette de l'impôt sur le revenu et de réduire les prélèvement indirects (TVA et TIPP représentant plus de 50% des recettes fiscales).
- ⇒ Elle bâtirait un nouvel Impôt sur les sociétés à la fois progressif et modulé.
- ⇒ Elle rénoverait l'ISF par une meilleure progressivité et la prise en compte modulée des biens professionnels.
- ⇒ Elle engagerait une grande réforme de la fiscalité locale par la reconstruction d'un

impôt économique et territorial des entreprises et la mise en œuvre d'une véritable révision foncière pour la fiscalité locale des personnes. (1).

Socialement il convient de rénover le financement de la protection sociale en revenant sur les exonérations de cotisations patronales et en ouvrant un processus de suppression de la CSG.

Un autre financement est possible. Dans l'immédiat il s'agirait de taxer les revenus financiers des entreprises au même taux que les salaires. Une réforme de fond consisterait à changer le calcul des cotisations patronales en augmentant leur taux et en les modulant en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée, selon les branches professionnelles. Une mesure structurelle est le retour à l'emploi pour tous et l'augmentation des salaires qui constituent l'assiette des prélèvements sociaux.

Véritable choix de société, l'objectif de cette réforme d'ensemble est de rétablir la justice sociale et de relancer une croissance saine et durable. S'inscrivant dans une problématique générale de transformation radicale, économique et politique, son efficacité tient à sa connexion avec une autre réforme tout aussi structurante : celle du système bancaire en particulier de la BCE, et de la politique du crédit. Sont en ce sens proposés

- la création d'un Pôle public financier,
- la mise en œuvre d'un refinancement des banques par la BCE pour un nouveau crédit sélectif,
- le développement de la création monétaire de la BCE pour prendre des titres de dettes publiques des Etats européens en difficultés alimentant un « Fonds européen de développement social et écologique ».
- (1) Le détail de ces propositions peut être retrouvé dans le numéro de novembre de la revue Economie et politique ou sur le site : www.economie-politique.org/

Jean-Marc Durand

Retour sur une tribune de plus de 120 économistes, publié dans le Monde, reprise par de nombreux sites d'information, dans laquelle ils se prononcent contre le Traité budgétaire européen. Ils dénoncent un traité "porteur d'une logique récessive qui aggravera les déséquilibres actuels" et appellent François Hollande à ne pas poursuivre la politique d'austérité de ses prédécesseurs. Ce texte développe également quelques piste pour sortir l'Europe de la crise. Malheureusement, le comité de rédaction du « Monde » a censuré certains passages sans en avertir les auteurs, notamment justement sur ces pistes changeant ainsi la tonalité du texte qui du coup devient un écrit essentiellement protestataire : on constate mais on n'a pas de solutions à proposer! Et pour faire bonne mesure, dans la trentaine de noms de signataires qui devaient apparaître avec le texte, tous les économistes communistes ont disparu!

En rouge dans le texte , les parties supprimé par « Le Monde »

L'austérité aggrave la crise, Non au Traité budgétaire européen!

(En rouge les noms et textes censurés)

Tribune de plus de 100 économistes notamment des universités d'Aix-Marseille, Angers, Avignon, Bordeaux-IV, de Bourgogne, Évry, Grenoble, Lille-I, Nancy II, Montpellier 1, de Picardie, Paris (I, VIII, X, XIII, Dauphine et Descartes), Reims, Rennes, Toulouse I et II, de l'université populaire de Caen, de l'université libre de Bruxelles, de l'INP Toulouse, l'École d'économie de Paris, l'École Normale Supérieure, l'EHESS, l'INRA, Télécom Bretagne, Paris-Jourdan Sciences Economiques et l'IEP Paris.

Les signataires révèlent une grande diversité académique, avec notamment des économistes très reconnus comme : Frédéric Boccara, Marc Bousseyrol, Laurent Cordonnier, Denis Durand, Guillaume Etievant, David Flacher, Bernard Friot, Jean Gadrey, Jacques Généreux, Bernard Guerrien, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Sabina Issehnane, Florence Jany-Catrice, Esther Jeffers, Paul Jorion, Pierre Khalfa, Dany Lang, Philippe Légé, Frédéric Lordon, Christiane Marty, François Morin, André Orléan, Dominique Plihon, Christophe Ramaux, Gilles Raveaud, Jacques Rigaudiat, Dominique Taddéi, Stéphanie Treillet

Depuis 2008, l' Union Européenne (UE) fait face à une crise économique sans précédent. Contrairement à ce que prétendent les économistes libéraux, cette crise n'est pas due à la dette publique. Ainsi, l' Espagne et l'Irlande subissent aujourd'hui les attaques des marchés financiers alors que ces pays ont toujours respecté les critères de Maastricht. La montée des déficits publics est une conséquence de la chute des recettes fiscales due en partie aux cadeaux fiscaux faits aux plus aisés, de l'aide publique apportée aux banques commerciales et du recours aux marchés financiers pour détenir cette dette à des taux d'intérêt élevés.

La crise s'explique également par l'absence totale de régulation du crédit et des flux de capitaux aux dépens de l'emploi, des publics et des activités productives. Elle est entretenue par la Banque centrale européenne (BCE) qui appuie sans conditions les banques

privées, et exige à présent une « stricte conditionnalité » <u>austéritaire</u> des Etats lorsqu'il s'agit de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort ». <u>Elle leur impose des politiques d'austérité et s'avère incapable de combattre la spéculation sur les dettes souveraines, cela d'autant que sa seule mission reconnue par les traités est celle de maintenir la stabilité des prix. En outre, cette crise est aggravée par le dumping fiscal intra-européen et l'interdiction qui est faite à la BCE de prêter directement aux Etats pour des dépenses d'avenir, au contraire des autres banques centrales dans le monde comme la Federal Reserve américaine. Enfin, la crise est renforcée par l'extrême faiblesse du budget européen et son plafonnement au taux ridiculement bas de 1,24 % du PIB, <u>avec son orientation qui rend impossible toute expansion coordonnée et ambitieuse de l'activité en Europe</u>.</u>

François Hollande, après s'être engagé pendant la campagne à renégocier le traité européen, n'y a en fait apporté aucun changement, et, comme vient d'ailleurs de le reconnaître Élisabeth Guigou, choisit aujourd'hui de poursuivre la politique d'austérité entamée par ses prédécesseurs. C'est une erreur tragique. L'ajout d'un pseudo-pacte de croissance, aux montants réels dérisoires, s'accompagne de l'acceptation de la "règle d'or" budgétaire défendue par A. Merkel et N. Sarkozy. Elle stipule que le déficit dit structurel (hors variations de cycles économiques) ne doit pas dépasser 0,5% du PIB, ce qui condamnera toute logique de dépenses publiques d'avenir et conduira à mettre en place un programme drastique de réduction du périmètre de dépenses des administrations publiques.

En limitant plus que jamais la capacité des pays à relancer leurs économies et en leur imposant l'équilibre des comptes publics, ce traité est porteur d'une logique récessive qui aggravera mécaniquement les déséquilibres actuels. Les pays qui souffrent de l'effondrement de leur demande intérieure seront amenés à réduire plus fortement encore leur demande publique. Alors que plusieurs Etats membres sont déjà en récession, cela menacera encore davantage l'activité et l'emploi, donc les recettes publiques, ce qui creusera in fine les déficits. Ainsi, l'OFCE prévoit déjà 300 000 chômeurs de plus en France fin 2013 du seul fait de l'austérité. A moyen et à long terme, cela hypothéquera la transition sociale et écologique qui nécessite des investissements considérables.

Au nom d'une prétendue "solidarité européenne", le traité organise de fait la garantie par les Etats des grands patrimoines financiers privés. Il grave dans le marbre des mesures d'austérité automatiques, imposées aux représentants des peuples, en contraignant leurs décisions budgétaires, dictées par une instance non élue. Le Mécanisme européen de stabilité (MES), institution antidémocratique par excellence, pourrait des prêts à des taux un peu moins élevés (5 % en moyenne). Mais ces prêts seraient conditionnés à l'application d'une austérité drastique imposée aux peuples! La garantie publique des investisseurs privés ne fait qu'encourager la spéculation, alors qu'il faudrait lui les reins en sortant de leurs mains la dette publique. L'ensemble de l'édifice repose ainsi sur des conditionnalités anti-sociales imposées à toute aide ou intervention, et le refus d'intervention directe de la BCE pour les dépenses nouvelles. Elle va se contenter d'un rachat restrictif des titres de dette sur le marché secondaire, comme l'a annoncé récemment Mario Draghi.

Des centaines d'économistes à travers le monde, rejoints en ce sens par certains prix Nobel d'économie comme Joseph Stiglitz et Paul Krugman, ont largement critiqué le non-sens économique de la politique actuellement à l'œuvre en Europe. Le constat est sans appel : l'austérité est à la fois injuste, inefficace et anti-démocratique.

Nous pouvons faire autrement. L'avenir de l'Europe mérite un débat démocratique sur les solutions de sortie de crise. Une expansion coordonnée de l'activité, de l'emploi et des services publics serait aujourd'hui possible en <u>Europe</u>, notamment par le financement direct sélectif et à bas taux par la BCE des organismes publics de crédit. Pour que l'UE mette en œuvre cette politique, il est urgent de réformer et de démocratiser ses institutions. Un Fonds européen de développement social et écologique, à gestion démocratique, pourrait accentuer accentuer cette dynamique. De plus, l'UE pourrait mettre en place un contrôle de la finance, notamment en interdisant les échanges d'obligations souveraines sur les marchés de gré à gré, en limitant strictement la titrisation et les produits dérivés et en taxant les mouvements de capitaux spéculatifs.

Les défis sociaux et écologiques <u>d'aujourd'hui</u> sont immenses. <u>Il est urgent de changer de cap pour sortir de la crise par le haut.</u> Il est possible de défaire le sombre bilan des politiques libérales d'une France qui comprend 5 millions de chômeurs et 10 millions de pauvres. Pour s'en donner les moyens, il faut briser l'étau des marchés financiers et non leur donner des gages. C'est pourquoi nous refusons la ratification du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance <u>(TSCG)</u>.

Ce texte n'engage que ses signataires :

- * Louis Adam, commissaire aux comptes,
- * Matthieu Agostini, expert RSE,
- * Pierre Alary, maître de conférences, Université Lille 1,
- * Daniel Bachet, professeur, Université d'Evry,
- * Emmanuel Barret, expert, banque d'investissement,
- * Philippe Batifoulier, maître de conférences, Université Paris
- * Michel Bellet, professeur, Université de Saint-Etienne,
- * Nicolas Beniès, économiste, université populaire de Caen,
- * Matthieu Béraud, maître de conférences, Université de Lorraine.
- * Eric Berr, maître de conférences, Université Bordeaux Jacques Berthelot, INP Toulouse,
- * Pierre Bezbakh, maître de conférences, Paris IX-Dauphine,
- * Pierre Bitoun, INRA,
- * Frédéric Boccara, maître de conférence associé, Université Paris XIII.
- * Paul Boccara, maître de conférence honoraire, université de Picardie,
- * François Bojzcuk, conseiller en développement socio économique des territoires,
- * Serge Bornet, agrégé SES,
- * Marc Bousseyrol, maître de conférences, IEP de Paris,
- * Mireille Bruyère, maître de conférences, Toulouse 2,
- * Claude Calame, directeur d'étude, EHESS, Paris
- * Christophe Carrincazeaux, maître de conférences, Université Bordeaux 4,
- * Pierre Causse, économiste,
- * David Cayla maître de conférences, Université d'Angers,
- * Christian Celdran, administrateur civil honoraire,
- * Gabriel Colletis, professeur, Université de Toulouse 1,
- * Christian Corneliau, économiste, EHESS,

- * Laurent Cordonnier, maître de conférences, Université Lille
- * Jacques Cossart, économiste,
- * Yves Dimicoli, économiste, ancien membre du conseil Älanalyse économique,
- * Vanessa Di-Paola, maître de conférences, Université d'Aix-Marseille
- * Jean-Paul Domin, maître de conférences, Université de Reims.
- * Alain Dontaine, Université Stendhal-Grenoble,
- * Ali Douai, maître de conférences, Université Bordeaux 4,
- * Denis Durand, économiste, membre du Conseil économique, social et environnemental,
- * Jean-Marc Durand, économiste,
- * Guillaume Etievant, expert économique auprès des CE,
- * David Flacher, maître de conférences, Université Paris13,
- * Mathieu Forgues, professeur agrégé de SES,
- * Anne Fretel, maître de conférences, Université Lille 1,
- * Bernard Friot, Université Paris-X, institut européen du salariat.
- * Maryse Gadreau, professeur émérite, Université de Bourgogne,
- * Jean Gadrey, professeur, Université Lille I,
 - * Véronique Gallais, économiste,
- * Jacques Généreux, professeur, IEP de Paris,
- * Ariane Ghirardello, maître de conférences, Université Paris 13
- * Patrick Gianfaldoni, maître de conférences, université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
- * Jean-Pierre Gilly, professeur, Université de Toulouse 1
- * Gael Giraud, CNRS, Ecole d'Economie de Paris, ESCP-Europe
- * Bernard Guerrien, SAMM, Centre d'économie de la Sorbonne,
- * Alain Guéry, Histoire économique, CNRS

- * Bernard Guibert, économiste-statisticien,
- * Hector Guillen-Romo, université Paris 8,
- * Ozur Gun, maître de conférence, université de Reims,
- * Jean-Marie Harribey, maître de conférences, Université Bordeaux 4,
- * Michel Husson, économiste,
- * Sabina Issehnane, maître de conférences, Université Rennes 2.
- * Florence Jany-Catrice, professeur, Université Lille 1
- * Esther Jeffers, maître de conférences, Paris 8
- * Paul Jorion, titulaire de la chaire « Stewardship of Finance » à la Vrije Universiteit Brussel,
- * Andrée Kartchevsky, professeur, université de Reims,
- * Pierre Khalfa, syndicaliste, membre du Conseil économique, social et environnemental,
- * Thierry Kirat, directeur de recherche au CNRS, Paris Dauphine
- * Robert Kissous, statisticien économiste,
- * Agnès Labrousse, maître de conférences, Université de Picardie.
- * Stéphanie Laguérodie, maître de conférences, Paris 1,
- * Dany Lang, maître de conférences, Université Paris 13,
- * Catherine Lebrun, économiste,
- * Cécile Lefevre, professeur, Université Paris Descartes,
- * Pierre Le Masne, maître de conférences, Université de Poitiers
- * Philippe Légé, maître de conférences, Université de Picardie.
- * Pierre Lévy, maître de conférences, Université Paris Dauphine,
- * Frédéric Lordon, directeur de recherche au CNRS,
- * Jérôme Maucourant, maître de conférences, Université Jean Monnet - IUT de Saint-Etienne
- * Jean Magniadas, membre honoraire du Conseil économique et social,
- * Marc Mangenot, économiste,
- * Jonathan Marie, maître de conférences, Université Paris XIII.
- * Christiane Marty, économiste,
- * Pierre Mascomère, actuaire,
- * Gustave Massiah, économiste,
- * Antoine Math, économiste,
- * Thierry Méot, statisticien-économiste,

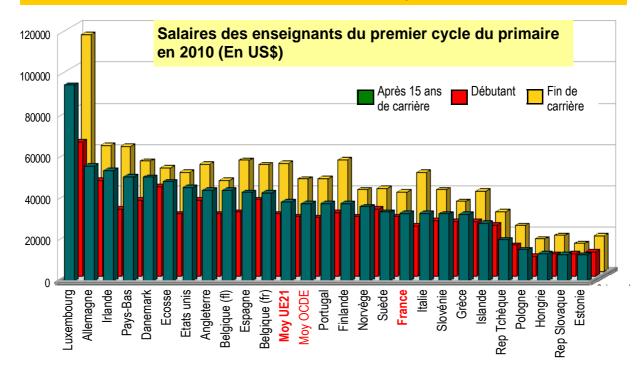
- * Nicolas Meunier, économiste,
- * Sandrine Michel, maître de conférences, Université Montpellier 1
- * Catherine Mills, maître de conférences, Université Paris 1.
- * Matthieu Montalban, maître de conférences, Université Bordeaux 4.
- * Alain Morin, directeur de la revue Economie et Politique,
- * François Morin, professeur, Université Toulouse 1,
- * Nolwenn Neveu, professeur agrégé de SES,
- * Alain Obadia, membre du Conseil économique social et environnemental
- * André Orléan, directeur de recherches, CNRS-EHESS,
- * Fabienne Orsi, IRD,
- * Gilles Orzoni, économiste,
- * Bernard Paranque, économiste, euromed management,
- * Pascal Petit, économiste, université Paris 13,
- * Henry Philipson, économiste,
- * Dominique Plihon, professeur, Université Paris 13.
- * Jean-François Ponsot, maître de conférences, Université Grenoble 2.
- * Nicolas Prokovas, maître de conférences, Université Paris 13.
- * Christophe Ramaux, professeur, Université Paris 1
- * Gilles Rasselet, professeur, Université de Reims,
- * Frédéric Rauch, rédacteur en chef de la Revue Economie et Politique.
- * Gilles Raveaud, Institut d'Etudes Européennes, maître de conférence Paris 8 St-Denis,
- * Jacques Rigaudiat, ancien conseiller social des Premiers ministres Rocard et Jospin,
- * Bertrand Rothé, professeur agrégé d'économie gestion, Université de Cergy Pontoise,
- * Gilles Rotillon, professeur, université Paris X,
- * Jean-Marie Roux, économiste.
- * Catherine Samary, maître de conférences, Paris Dauphine,
- * Bertrand Seys, maître de conférences Télécom Bretagne,
- * Richard Sobel, maître de conférences Université Lille 1,
- * Bernard Sujobert, statisticien-économiste,
- * Dominique Taddéi, ancien président d'université, ancien Président de la Caisse des dépots et consignations,
- * Bernard Teper, économiste,

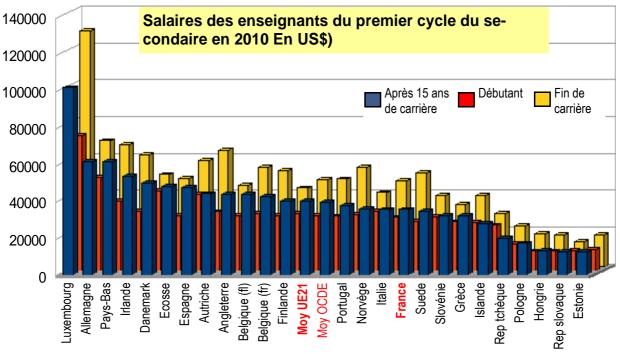


Quand la France paie très mal les enseignants qui forment les citoyens de demain

Comparaison avec les autres pays d'Europe et quelques autres

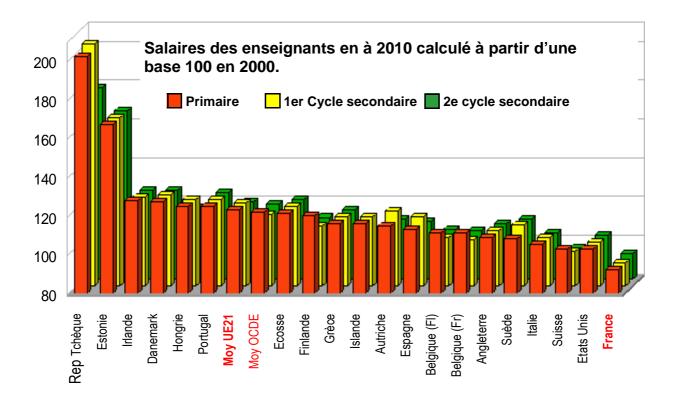
(source : regard sur l'éducation, OCDE 2012)





Salaires en équivalent USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée





Nota:

Seule la France affiche des salaires 2010 en baisse sur les 3 catégories (Primaire, premier et deuxième cycle du secondaire).

La Suisse est en baisse sur les deux cycles du secondaire (98 et 96%) mais sur la base de salaires bien plus élevés : 65296 et 76207 USD après 10 ans d'ancienneté (chiffres non disponibles pour 15 ans) et 57371 après 10 ans dans le primaire. L'Islande est à 99 % pour le deuxième cycle du secondaire.

Définitions

Par salaire réel des enseignants âgés de 25 à 64 ans, on entend le salaire annuel moyen, avant impôts, que perçoivent les enseignants âgés de 25 à 64 ans. Y sont inclus les avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats, ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les revenus d'autres sources, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers et autres, qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant, ne sont pas inclus.

Le **salaire après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel des enseignants travaillant à temps plein, ayant le niveau de formation minimal requis pour enseigner et ayant 15 ans d'exercice à leur actif.

Méthodologie

Les données sur le salaire statutaire des enseignants et leurs primes proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2011 sur les enseignants et les programmes. Elles se rapportent à l'année scolaire 2009-10 et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics.

CHOMÂGE: toujours plus haut!

Alors que les entreprises, notamment les grands groupes, peuvent toujours décimer leurs effectifs tout en distribuant des dividendes à leurs actionnaires, alors que les entreprises peuvent se séparer d'une partie des salariés sans faire de « plan social » grâce aux ruptures conventionnelles de l'emploi qui dépasseront les 300.000 en 2012 (voir lettre N°104), les recettes du gouvernement s ocialiste ne varient guère des recettes du gouvernement Sarkozy. Les niches fiscale des entreprises , notamment les exonérations de cotisations sociales des bas salaires dont même la Cour des comptes à reconnue l'inefficacité pour l'emploi, ne sont pas remises en cause. Le choix du gouvernement se tourne vers plus de cadeaux aux entreprises à l'exemple du crédit impôt de 20Md€, décidé suite au rapport Gallois, qui alimentera essentiellement les dividendes et la spéculation. Par contre, l'augmentation de la TVA, décidée pour financer ce nouveau privilège fiscal aux entreprises, appauvrira les familles déjà durement touchées par la baisse du pouvoir d'achat, diminuant ainsi la demande et donc les débouchés pour l'in-

Données CVS-CJO	sept 2011	Août 2012	sept- 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
France métropolitaine					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2778,6	3011,0	3057,9	+ 1,6	+ 10,1
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4170,9	4494,6	4515,5	+ 0,5	+ 8,3
France					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3013,7	3259,2	3306,2	+ 1,4	+ 9,7
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4437,1	4776,8	4797,2	+ 0,4	+ 8,1

Données CVS-CJO	sept 2011	Août2- 012	sept- 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	
France métropolitaine	France métropolitaine					
Hommes	2044,8	2214,6	2229	+ 0,7	+ 9	
Femmes	2126,1	2280	2286,5	+ 0,3	+ 7,5	
Moins de 25 ans	626,5	677,1	682,2	+ 0,8	+ 8,9	
Entre 25 et 49 ans	2713,1	2871,2	2873,7	+ 0,1	+ 5,9	
50 ans et plus	831,3	946,3	959,6	+ 1,4	+ 15,4	
Ensemble catégorie A, B, C	4170,9	4494,9	4515,5	+ 0,5	+ 8,3	



Données CVS-CJO En milliers et %	sept- 2011	Août 2012	sept 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
Rappel : nombre de chômeurs catégorie A, B, C	4170,9	4494,6	4515,5	+ 0,5	+ 8,3
Offres d'emplois durable >6 mois	117,3	107,4	99,5	- 7,4	- 15,2
Offres d'emplois 1 à 6 mois	125,3	103,4	101,9	- 1,5	- 18,7
Offres d'emplois de moins de 1 mois (*)	34,8	30,1	28,8	- 4,3	- 17,2
Ensemble	277,4	240,9	230,2	- 4,4	- 17

L'arbre qui cache la forêt

Entrées de Pôle emploi par motif (catégorie A,B,C) France métropolitaine				
En milliers et %	sept 2012	Répartition de motifs		
Ensemble	506,1	100		
Licenciements économiques	11	2,3 %		
Fin de CDD	125,8	26		
Fin de mission intérim	29,3	6%		
Autres licenciements	41,3	8,5		
démissions	145,7	3 %		
Premières entrées	26,2	5,4 %		
Reprise d'activité	38,2	7,9 %		
Autres cas	197,9	40,9 %		

Sorties de Pôle emploi par motif (catégorie A,B,C) France métropolitaine				
En milliers et %	sept 2012	Répartition de motifs		
Ensemble	483,4	100		
Reprise d'emploi déclarée	92,2	20 %		
Entrée en stage	41,15	8,9 %		
Arrêt de recherche (maladie maternité, retraite)	32,8	7,1 %		
Cessation d'inscription (défaut d'actualisation)	209,9	45,5 %		
Radiations administratives	37,4	8,1 %		
Autres cas	47,8	10,4 %		

Alors que les plans de licenciements avec fermetures de sites : PSA, Arcelor Mittal, Petroplus, ... et tant d'autres additionnent les centaines, les dizaines de milliers de salariés futurs allocataires de « Pôle emploi », les chiffres montrent qu'il ne s'agit en fait que de l'arbre qui cache la forêt.

Les entrées à « Pôle emploi » pour licenciements économiques ne représentent que 2,3% du total des entrées. Moins que les « ruptures conventionnelles » (rubrique aut res cas) moins que les fins de CDD. Par contre, les sorties de « pôle emploi » concernent essentiellement les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (près de la moitié), les reprises d'emploi représentant tout juste 20%.

Mais dans ces 20%, combien d'emploi en CDD inférieurs à 6 mois, voir inférieurs à 1 mois (voir tableau au dessus sur les offres d'emplois de « pôle emplois » ?